

RETRAIT AU CONTRAT DE LIQUIDITE

Paris, 31 janvier 2023

Mersen a signé un contrat de liquidité avec EXANE BNP PARIBAS le 24 janvier 2019.

Les ressources en espèces et en instruments financiers allouées à la mise en œuvre du contrat de liquidité ont été réexaminées. Sur la base des données de marché au 31 décembre 2022, afin que les ressources restent proportionnées et adaptées aux objectifs du contrat conformément à l'article 4 paragraphe 6 de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021, il a été décidé un réajustement des ressources en espèces. Par conséquent, un retrait de 700 000 euros (sept cent mille euros) a été réalisé.

Pour rappel, lors du dernier bilan semestriel en date du 31 décembre 2022, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 38 975 titres Mersen
- 1 257 823 €

Le contrat de liquidité peut être résilié à tout moment par Mersen ou avec un préavis par EXANE BNP PARIBAS dans les conditions prévues au contrat.